Image not found or type unknown

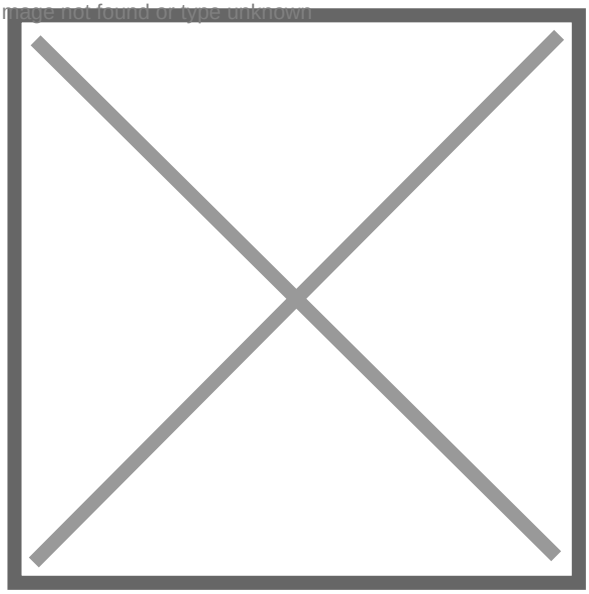

Multiple menace envoyé pour des prêt que l'on n'a pas fait.

Par **Waylander**, le **01/02/2011** à **19:49**

Bonjour.

Bon c'est toute une histoire mais pour résumer.
Ma mère est harcelé par une bonne tripoté d'huissier. Ainsi que par alterna qui est lié a la société général. Tout cela pour des comptes qui sont a une autre personnes. Dans ce cas las pour moi il y a 4 coupables. Les huissier et la banques ainsi que finaref qui n'ont seulement on eu la négligence de ne pas vérifié que le nom de la personne qui a fait le prêt corresponde bien a l'adresse qu'elle a donné. Le comble qui montre à qu'elle point c'est banques n'ont absolument rien vérifié est que la personnes qui a usurpé notre adresse la fait en y ajoutant 3 fautes d'orthographes. Bien sur le 4 éme coupable est celle qui a donné notre adresse..

Je voudrais savoir si y a un moyen d'arrêter rapidement cette afflux constant de menaces postales. Si l'on peut porté plainte contre les banques pour leur négligence totale et le préjudice morale liée a leur harcèlement.

Par **Marion2**, le **01/02/2011** à **19:57**

Déjà, les huissiers n'y sont pour rien. On leur donne les coordonnées d'une personne et ils font leur boulot.

Déplacez vous dans les banques pour demander une explication !

Lors d'une demande de prêt, il faut présenter les justificatifs de ses revenus, des charges, une pièce d'identité ....

Là, je ne comprends pas .

Par **Waylander**, le **01/02/2011** à **20:20**

Un certain n'ombre d'huissier on arrêter car on n'a prouvé leur erreur a finaref. Mais un seul a continuer. Oui un huissier a continué malgré que nous ayons prouvé a finaref sont erreur. Il nous a menacé malgré sont tort évident et continue d'envoyer des menaces.

C'est franchement inadmissible qu'une petite quantité d'individus puissent obtenir le pouvoir harceler n'importe qui sans vérifier les information. Encore plus inadmissible qu'ils continuent après que leur sources d'information est reconnus sont erreur.

ps: désolé pour les nombreuses fautes d'orthographes.

Par **Marion2**, le **01/02/2011** à **21:00**

J'espère que vous avez déposé une plainte !

Par **Waylander**, le **01/02/2011** à **21:19**

On va le faire demain. Je voudrais savoir si dans le cas ou l'un des huissier irait jusqu'à essayer d'appliquer sa menasse, peut on gentiment leur interdire l'entré. Sachant bien sur que l'on peut facilement prouver leur erreurs.

edit :Dans une des lettre de menace l'envoyeur ne c'est identifié ni en tant qu'huissier ni en tant que société de recouvrement ils sont le droit de faire sa?

Par **Marion2**, le **02/02/2011** à **17:22**

Qu'indiquait cette lettre de menace ?

Il y avait bien une en-tête, un nom, une adresse ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés